

l'achat d'outillage et de machinerie que pour l'amélioration du sol.

L'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) a donné hier la réplique à ces affirmations de l'honorable député de Bonaventure.

Monsieur le président, l'honorable député de Bonaventure déclarait de plus:

Nous avons été trop longtemps oubliés, nous de la Gaspésie. Depuis 1534 que dure cette tragédie, c'est-à-dire depuis que Cartier a pris possession de notre pays en plantant une croix, à Gaspé. Monsieur l'Orateur, ne pensez-vous pas qu'il y a assez longtemps que cela dure? Ne pensez-vous pas que nous avons eu notre part d'oubli?

Un peu plus loin, il disait:

La Gaspésie a toujours été la grande inconnue, l'éternelle oubliée. Il est temps qu'un terme soit mis à cet état de choses. Le peuple gaspésien, le cultivateur, le pêcheur et l'ouvrier de la Gaspésie...

Monsieur le président, je désire signaler à l'honorable député de Bonaventure que si la Gaspésie a toujours été l'éternelle oubliée, elle a certainement été oubliée plus longtemps par le parti dont il est sympathisant qu'elle ne l'a été par le parti conservateur. Au fait, monsieur le président, depuis 1896, soit précieusement 66 ans, les libéraux ont dirigé les affaires du pays pendant 46 ans, et les conservateurs pendant 20 ans.

**Une voix:** Le peuple devait trouver que les libéraux n'étaient pas méchants!

**M. Belzile:** Ceci veut dire que si les Gaspésiens ont été oubliés, si la Gaspésie est le pays éternellement inconnu, elle a été oubliée pendant 46 ans par les libéraux et 20 ans par les conservateurs. Je pense que c'est là un péché véniel, comparativement à un péché mortel.

Et maintenant, monsieur le président, pour revenir à la mesure actuellement à l'étude, soit celle de mettre plus de fonds à la disposition de la Société du crédit agricole, disons que l'argent, c'est le nerf de la guerre, et c'est aussi le nerf...

**Une voix:** Du Crédit social!

**M. Belzile:** ...c'est le nerf financier de la classe agricole, et les problèmes, à cet égard, se posent non seulement dans le domaine provincial, mais également dans le domaine régional. Aussi, en étudiant ce projet de loi, doit-on penser aux échelons provinciaux et régionaux.

Alors, pour procéder à l'application pratique de notre loi, il faudra agir en fonction des besoins de chacune de ces régions, tout en tenant compte des conditions régionales techniques, climatiques et économiques, ainsi que de la vente de nos produits, du prix coûtant des utilités professionnelles, de leur coût de transport, de même que du coût de transport de

[M. Belzile.]

nos produits agricoles vers les grands marchés.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, je désire appeler l'attention de l'honorable ministre sur une des dispositions de la loi régissant la Société du crédit agricole. Je veux parler tout particulièrement des prêts consentis sous l'empire de la partie 3 de la loi régissant la Société du crédit agricole. Comme en fait foi *La Gazette du Canada*, numéro du 14 janvier 1960, la partie 3 de la loi stipule que:

Tout prêt, sous le régime de la partie 3, doit toutes les fois qu'il est possible, être garanti par au moins une terre à culture.

C'est là le genre de prêt que nous appelons également prêt surveillé. Les prêts surveillés, ou prêts sous la partie 3, s'appliquent aux jeunes cultivateurs de 21 à 45 ans.

Le problème de nos jeunes cultivateurs se présente dans deux catégories différentes.

Dans la première, quand un jeune cultivateur possède l'étendue de terrain nécessaire pour organiser une ferme viable, ce qui lui manque, ce sont les troupeaux, ce sont les bâtisses, ce sont les machineries.

Dans l'autre cas, le jeune cultivateur ne possède pas suffisamment d'étendue de terrain pour organiser une ferme viable.

Je suis bien d'accord avec tous les députés qui viennent nous dire qu'un pourcentage effarant de nos fermes ne rapportent pas à leurs exploitants un revenu suffisant pour faire vivre leur famille. Mais si l'on constate le fait, il faut appliquer le remède.

Si, aujourd'hui, l'exploitation d'une ferme de 50 ou 60 acres n'est pas rentable et que par ailleurs la même ferme, il y a vingt ans, faisait vivre la famille de celui qui l'exploite actuellement, c'est que les conditions économiques ont évolué rapidement et que la classe agricole a dû, elle aussi, absorber le contre-coup de l'automatisation. Il ne sert à rien de fermer les yeux là-dessus.

Monsieur le président, nous constatons que les petites fermes ne sont pas viables, et qu'il est inutile d'essayer d'aider quelqu'un qui ne pourra pas, en dépit de toute sa bonne volonté, réussir dans l'agriculture. Il faut donc appliquer le véritable remède.

Le remède que je préconise, c'est d'agrandir la ferme de ce jeune cultivateur plein de bonne volonté, et de lui fournir, par le truchement de la Société du crédit agricole, les fonds dont il a besoin pour établir une exploitation viable. A ce moment-là, nous assisterons à l'avènement d'un cultivateur prospère, ce qui est certes plus encourageant que de voir deux cultivateurs exploiter deux petites fermes, dans la misère.

Monsieur le président, je demande à l'honorable ministre de l'Agriculture d'user de son influence auprès de la Société du crédit